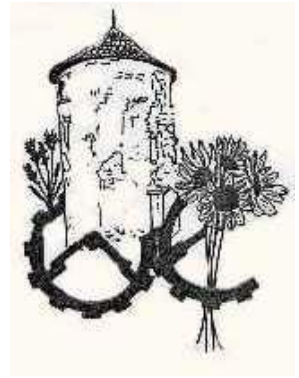


COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 7 Novembre 2018

Présents : MM. MOYROUD Nicolas, GONON Gérard, GENEVEY Jean-Noël, PRUDHOMME Julien, ALBERT Etienne, Mmes REYNAUD Françoise, DELEGUE Sandrine, MONTABON Marie-Christine, GINET Véronique, BOURY Anne-Lise, BUTTIN Véronique.

Secrétaire de séance : GINET Véronique.

Suite à la démission le 25 Octobre 2018 de Mr Bruno DETROYAT - Maire de la Commune -, Françoise REYNAUD - 1ère Adjointe au Maire - a dirigé ce conseil.

Hommage à Bruno DETROYAT – Maire du 24 mars 2001 au 25 Octobre 2018

Suite à la démission de notre Maire Bruno Détroyat de sa fonction de maire et de son mandat de conseiller municipal acceptée par le Préfet le jeudi 25 octobre 2018, nous lui devons bien cet hommage après presque 18 ans d'exercice.

Bruno Détroyat s'est présenté aux élections municipales de 2001 « presque par hasard » selon son expression. Il a été élu maire de notre commune le 24 mars 2001 sans avoir aucune expérience en la matière.

Il a découvert tous les rouages de la gestion d'une commune en s'impliquant dans la vie publique du territoire et notamment en devenant vice-président pendant 2 mandats à la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers sous la présidence de Jean-Pierre Barbier. Il a aussi beaucoup œuvré pour le festival Berlioz notamment en 2003 pour le spectacle du bicentenaire de la naissance de Berlioz, où il était responsable de toute la création des décors.

Pendant les quasi 3 mandats de maire qu'il a effectués, il a su s'entourer de personnes dynamiques et volontaires. Il a su les motiver et les fédérer et a ainsi fait prospérer la commune dans de nombreux domaines. Il a également permis la création de 4 emplois et a réussi à les pérenniser.

Toujours à l'écoute des habitants et soucieux de leur sécurité et de leur bien-être au village, il a œuvré pour :

- Le lancement du PLU en 2002,
- L'acquisition du chapiteau du stade en 2003
- L'implantation de l'assainissement collectif pour 60% des foyers de la commune
- La création d'un service de cantine/garderie en créant 2 emplois en 2004,
- La préservation du patrimoine communal en obtenant le gel de la tour carrée de Bocsozel en 2005,
- La mise en place des commerces et services à partir de 2005 apportant ainsi des services de proximité et des revenus à la collectivité,
- La création du lotissement du Vieux Chêne,

- La construction d'appartements pour assurer des revenus locatifs afin de garantir le remboursement des emprunts de la commune et aussi proposer une offre notamment pour les jeunes du village,
- La construction d'un très beau groupe scolaire en 2014 qui est son projet le plus cher pour que les enfants du village puissent étudier dans de très bonnes conditions et en toute sécurité.
- Pour ce projet, il a su trouver des financements conséquents et notamment du mécénat d'entreprises sans quoi la construction n'aurait pu se réaliser.
- Un city stade à proximité du groupe scolaire en 2017,
- L'aménagement de la salle du Liers en 2017,
- L'équipement des buvettes du stade et salle des fêtes avec des chambres froides,
- un local technique en cours de construction pour stocker le matériel nécessaire à l'entretien de la commune,
- De nombreux aménagements et travaux de rénovation et de mise aux normes d'utilisation ont été réalisés sur les équipements existants de la commune. On peut noter que au cours du 1er mandat, la mission de surveillance des travaux avait été confiée à Jean-François Bernard, conseiller municipal qui nous a quitté cette année.
- sans oublier les associations qu'il a toujours soutenues.

Si aujourd'hui, la commune possède tous ces services et ces équipements et un « cœur de village » accueillant et dynamique, c'est grâce à son dynamisme, sa ténacité, son sens de la gestion, ses nombreuses compétences dans de multiples domaines, son courage et ses valeurs et bien sûr tout cela sans compter ses heures passées au service de tous.

Les habitants ne peuvent que lui dire MERCI.

Si Elsa Mazet, notre adjointe au Maire dernièrement disparue avait été encore parmi nous, elle aurait dit : «Il a dirigé la commune d'une main de maître».

Les élus qui l'ont côtoyé depuis de nombreuses années ont aussi beaucoup appris et ne peuvent que le remercier d'avoir fait partager ses connaissances et ses valeurs.

En laissant une cagnotte conséquente au moment de son départ, la commune peut continuer à fonctionner sans inquiétude et continuer à réaliser encore des projets.

Si dans les mois à venir, nous avons besoin de lui, nous savons que nous pouvons compter sur lui.

A présent, nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite bien méritée entouré de son épouse, de ses enfants et de sa petite fille.

Il peut être fier d'avoir fait prospérer la commune du Mottier.

Encore une fois, nous lui disons MERCI au nom de tous les habitants.

• **Organisation d'Elections Municipales partielles complémentaires suite à la démission du Maire**

La démission du Maire a été acceptée par le Préfet le 25 Octobre 2018.

En fonction de l'effectif restant du conseil municipal, soit 11 élus, le Préfet a communiqué les dates des élections municipales partielles complémentaires pour élire 4 personnes. Ces élections se dérouleront le Dimanche 2 Décembre 2018 pour le 1^{er} Tour et le Dimanche 9 Décembre 2018 pour le second tour éventuel.

La liste des électeurs retenue est celle qui a été émise en date du 28 Février 2018. Les jeunes qui auront atteint 18 ans entre le 1^{er} Mars 2018 et le 1^{er} Décembre 2018 peuvent demander leur inscription sur la liste électorale. Les demandes d'inscription sont à déposer en Mairie avant le 27 Novembre 2018.

Les candidatures éventuelles doivent être déposées en Préfecture à Vienne au plus tard le jeudi 15 novembre.

• **Point Trésorerie**

251 542,12 € le 7 novembre 2018.

- **Délibération : Indemnité 1^{er} Adjoint au Maire en l'absence du Maire**

Suite à la démission du Maire en date du 25 Octobre 2018, Françoise REYNAUD - 1^{er} Adjointe au Maire - prend la place de Maire jusqu'aux élections municipales partielles complémentaires et percevra l'indemnité de Maire.

Accord unanime du conseil municipal.

- **Délibération : Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

BUSQUET Sophie : 65.39 €

DACLIN Catherine : 61.72 €

Locataires partis : 1.78 €

Accord unanime du conseil municipal.

- **Délibération : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'indemnité à attribuer à la trésorière.

Celle-ci, Mme TORGUE, apporte à la commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable telles qu'elles ont été énoncées à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- Considérant le choix pour la commune d'avoir recours à l'assistance de Mme Dominique TORGUE, en qualité de conseillère de la commune,
- Décide de lui allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 %, calculée en application de l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du Budget de l'exercice 2018.

- **Délibération : SEDI Réalisation d'un diagnostic éclairage public avec étude d'éclairement**

La commune compte 89 points lumineux.

Ce diagnostic permettra d'avoir une analyse technique du patrimoine lumineux et de faire un recensement de l'emplacement de tous les points lumineux et armoires sur une cartographie.

Ainsi, le SEDI pourra intervenir plus rapidement en cas de panne.

Accord unanime du conseil municipal.

- **Recensement 2019**

Le coordonnateur communal a mis à jour la liste des adresses des logements habités sur le logiciel de recensement OMER. Le coordonnateur suivra une formation le 12 Novembre 2018 et rencontrera le superviseur INSEE le 21 Novembre 2018.

- **Commission Sociale**

Le conseil municipal valide la demande d'aide « code de la route » pour Amélie ROY. Elle effectuera prochainement sa journée d'action citoyenne en compensation.

Comme l'an dernier, la commission sociale va proposer aux personnes de 75 ans et plus de venir passer un après-midi convivial le vendredi 14 décembre 2018 à la salle des fêtes et repartiront avec leur colis de Noël. Sinon, la distribution des colis de Noël pour les personnes non-présentes est programmée pour le Samedi 15 Décembre 2018.

- **Cantine : Repas de Noël**

Cette année encore, le conseil municipal a décidé de reconduire la gratuité du repas de Noël à tous les enfants de l'école. Les enseignants, les accompagnants et le personnel encadrant sont également conviés à ce repas.

- **Points travaux**

Local technique : UNISERVICE a terminé le montage. L'entreprise CHARVET doit intervenir pour faire la dalle.

Parcelle du Bois de la Tour : Coupe de bois confiée à l'entreprise MOLLIER, et vendue pour un montant de 1800 €.

Eaux de pluie Chemin de Fillonnière : La canalisation d'évacuation très ancienne et partiellement bouchée a été remplacée par la pose d'une grille et d'un nouveau conduit traversant le chemin de Fillonières (coût : 2500€ environ).

Les travaux d'aménagement de voirie avec PROXIMARK ont été repoussés au printemps.

- **Cérémonie du 11 Novembre 2018**

La cérémonie est avancée à 10 heures avec la participation des enfants et enseignants de l'école (scénette et chant).

Les cloches sonneront à la volée à 11 heures pendant 11 minutes.

Partage du verre de l'amitié après la cérémonie.

- **Célébration du Centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale**

Samedi 17 Novembre 2018 à 17 heures, une pièce de théâtre « Et les Mirabelliers Refleurirent » de Jean-Claude LAURENCIN sera jouée à la salle des fêtes. Gratuit et ouvert à tous.

- **Hommage Elsa MAZET**

Samedi 24 Novembre 2018 à 11 heures, la plantation d'un arbre devant l'école en hommage à Elsa MAZET est prévue en présence de sa famille et des enfants de l'école.

Les Présidents des Associations dont elle faisait partie et les Présidents des Associations de LE MOTTIER seront également conviés.

- **Vœux 2019 de la Municipalité**

Les vœux 2019 de la Municipalité sont programmés le Vendredi 4 Janvier 2019 à 19h00.

Préparations des invitations à ces vœux.

- **Travail de la commission « LE MOTTIEROIS »**

« LE MOTTIEROIS » est en cours d'élaboration avec notamment récupération des éléments auprès des différentes associations. Mmes Catherine CASIER et Michèle ROLLAND participent à la construction du « MOTTIEROIS ».

- **Questions diverses**

Du 5 au 20 Avril 2019, le festival des ARTS ALLUMES organisé par Bièvre Isère Communauté sera présent sur 14 communes du territoire.

Le 14 Avril 2019 à 16h30 : La Compagnie « La Pendue » fera une représentation sur notre commune.

Réunion de préparation le 11 Janvier 2019 à 18h00.